

Marseille, le 15 juin 2020

Monsieur le Secrétaire Général  
de la DSDEN  
des Bouches-du-Rhône

A

Mesdames et Messieurs  
les enseignants du 1<sup>er</sup> degré  
S/C  
Mesdames et Messieurs  
les IEN

académie  
Aix-Marseille

direction des services  
départementaux  
de l'éducation nationale  
Bouches-du-Rhône

Secrétariat général

Référence  
VL/CJ/2019-112  
Dossier suivi par  
Vincent Lassalle  
Téléphone  
04 91 99 68 32  
Mél.  
ce.sg13  
@ac-aix-marseille.fr

28-34 boulevard  
Charles Nédelec  
13231 Marseille  
cedex 1

**Objet :** Enseignants du 1<sup>er</sup> degré affectés sur un poste de TRS lors de la 1<sup>ère</sup> phase ou toujours sans poste après la 1<sup>ère</sup> phase. R2020

La phase d'ajustement du mouvement est notamment destinée à préciser le contenu des postes que devront tenir les enseignants ayant été affectés sur un poste de titulaire de secteur (TRS) ou à procéder aux rattachement auprès des circonscriptions des enseignants toujours sans poste (MAD).

### 1/ Ajustements pour les TRS

Chaque enseignant ayant obtenu un poste de TRS (y compris les TRS 2019 n'ayant pas participé au mouvement 2020) sera informé, le vendredi 19 juin (par courriel sur sa boîte académique) des postes et regroupements de postes qu'il peut solliciter. Il devra les classer TOUS par ordre de préférence (y compris les regroupements n'atteignant pas une quotité de 100%) sur le formulaire joint au courriel et à retourner avant le lundi 22 juin minuit au service de la DP2 : [ce.voeux-trs13@ac-aix-marseille.fr](mailto:ce.voeux-trs13@ac-aix-marseille.fr)

Les regroupements proposés tiennent compte prioritairement des quotités, des natures des postes et des proximités géographiques. Cette année, il pourra être proposé des regroupements comprenant des fractions de poste de brigadier.

L'attribution des postes s'effectuera par barème. Le barème retenu suivra l'ordre d'affectation suivant : - TRS 2019 : classés selon leur barème 2019 (priorité médicale puis AGS)  
- TRS 2020 ayant bénéficié d'une priorité médicale à la 1<sup>ère</sup> phase du mouvement  
- TRS 2020 : classés par AGS

Les résultats des affectations prononcées seront communiqués le vendredi 26 juin. Si des TRS restent toujours sans affectation après cette phase, ils seront mis à disposition des circonscriptions en vue d'occuper des postes ou des fractions de poste qui se libèreraient d'ici la rentrée scolaire. A défaut, ils deviendront, quelques jours après la rentrée, brigadier de la circonscription.

### 2/ Ajustements des MAD.

Certains des enseignants sans poste à l'issue de la 1<sup>ère</sup> phase se verront proposer une affectation avant le 26 juin.

Ceux qui seraient toujours sans poste au 26 juin seront solliciter par courriel le 26 juin. Ils devront renseigner le formulaire joint au courriel pour exprimer leurs vœux de circonscription. TOUTES les circonscriptions doivent être classées par ordre de préférence. Le formulaire devra être retourné pour le lundi 29 juin minuit au service de la DP-2 par courriel : [ce.voeux-mad13@ac-aix-marseille.fr](mailto:ce.voeux-mad13@ac-aix-marseille.fr)

L'attribution des circonscriptions s'effectuera par barème (AGS) et sera communiqué aux MAD le mercredi 01 juillet.

Ces derniers seront mis à disposition auprès des circonscriptions afin d'occuper les postes qui se libéreront au cours de l'été à la rentrée. A défaut, ils seront positionnés comme BD de leur circonscription pour 2020/2021.

Le secrétaire général

Vincent Lassalle